

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-1-chem | Beccaria ItemBeccaria, Cesare. Des délits et des peines, 1773. | Le droit de punir, la force et la justice.](#)

Beccaria, Cesare. Des délits et des peines, 1773. | Le droit de punir, la force et la justice.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0006

SourceBoite_002-1-chem | Beccaria

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Beccaria, Des délits et des peines, 1773](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31605203b>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Beccaria, Cesare (1738-03-15 -- 1738-03-15)

TITRE Traité des délits et des peines

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1773

EDITEUR , 1773

Beccaria. Le d^t de punir, la force, la justice ⁶

44. Éclaircir, les h. pourment de se-
me que la nature a fait tout pour le
bien de la société, "les hommes se
croissent en nombre"; et il y a cette même
(24)

"est de la nécessité qui a contraint les
h. à céder une partie de leur liberté; et il
est bien certain que chacun n'en veut
mettre d'un côté public que la + petite
portion possible, i.e. précisément ce qu'il faut se
engager les autres à le défendre.

Or c'est un blâme de leur ces + petites por-
tions possibles de liberté // c'est le d^t de
punir; Hec qui résulte de cette loi est
abusif" (24, 25)

— "Le d^t veut point consacrer la loi
laine"; il est est "la modification la +
utile au + grand bien" (25)

— "La justice n'est "que la loi neces-
saire des intérêts particuliers, puis sou-
lequel on la verrait bientôt se simplifier



et ramener l'ancien état d'indocilité" (25)

De. " Il s'agit d'un homme qui se + coin
que la nécessité de servir ce lieu et d'
à l'ère industrielle " (25)

La justice n'est de m^{me} "génération de
rien", c/ 1 "force physique" : ~~est~~ "ce
n'est qu'une simple manière de concevoir
de la h. d'ici dépend, en fait même, le
bonheur de chacun d'eux." ~~(25)~~ Je
ne puis point me fier de l'opposition
de A avec les relations sont immédiates
avec les points de récompense de la m^{me}
à venir " (25-6)

Critiques :

- Les points doivent être liés par la
légitimité, et non par la majorité qui
l'ait prouvée au m^{me} de la soc. (26)

- Puisque le contrat soc. oblige les 2
parties, la soc. est liée à ses membres,
c/ ceux-ci se sont liés. De

② les conventions doivent être utiles